**Accompagner une personne dépendante : ne plus pouvoir vivre sa vie ?**

L’accompagnant le sait bien ; s’il est aux cotés d’une personne dépendante, c’est souvent qu’il a mis de côté sa vie professionnelle (sinon, il aurait fait appel aux professionnels de l’accompagnement, ou à une aide de proximité) ; il a renoncé à un métier, ou bien il est à la retraite et il a renoncé à certaines activités sociales, à certains engagements, ainsi qu’à certains loisirs.

Ces comportements sont admirables et dignes du plus grand respect, puisqu’ils sont dictés par le sentiment moral et par l’abnégation, une vertu remarquable et exemplaire. Mais d’un autre côté, ils posent autant de questions qu’ils n’en résolvent. C’est d’ailleurs sur un certain nombre de non-dits que peut reposer le mal-être de l’accompagnant, qui se sent lié par le sentiment du devoir, au point parfois d’en être étouffé.

**- Premier non-dit : la confusion entre amour-propre et amour de soi.** L’accompagnant, en se plaçant au service de la personne dépendante renonce à satisfaire ses intérêts, ses désirs intimes, sa propre vie. En renonçant à lui-même, il pense éviter l’« amour propre », c’est-à-dire l’égoïsme. Le danger est qu’il renonce en même temps à l’« amour de soi », c’est-à-dire au soin nécessaire et légitime que chacun doit avoir de lui-même, pour vivre bien et, justement, pour pouvoir être utile aux autres. Qui est alors la personne qui a le plus besoin d’aide ? N’est-ce pas l’accompagnant, qui n’est aidé par personne ? On se demande alors ce que devient la dignité humaine du côté de l’accompagnant.

**- Deuxième non-dit : le complexe de supériorité du « sauveur ».** Même si ce n’est pas un cas général, il peut arriver que l’accompagnant se mette au service de la personne dépendante, en attendant inconsciemment en retour une reconnaissance ou une gratitude de celle-ci ou de l’entourage. Il se considère donc, parfois sans le savoir, comme un « sauveur », naturellement plus fort que la personne qu’il « sauve », ou plus fort que ceux qui ne sont pas venus à la rescousse. Mais pourquoi personne d’autre ne pourrait-il venir en aide à la personne dépendante ?

**- Troisième non-dit : la confusion du « devoir » et de la « nécessaire soumission à autrui ».** L’accompagnant peut en effet avoir tendance à confondre sa tâche inévitable avec un devoir dicté par la conscience morale. Alors que c’est seulement la situation qui lui a dicté de devenir accompagnant, à lui et à personne d’autre, et de soumettre sa vie à celle d’une personne dépendante ! Mais si le hasard a créé une contrainte pour une personne, il ne faut pas confondre cette contrainte avec le devoir, qui concerne tout le monde : le devoir d’aide dépasse la seule personne de l’accompagnant. La solidarité avec la personne dépendante est aussi le devoir de l’entourage proche ou, à défaut, de la société et de la République.

Extrait d’un article de Joël Figari (enseignant en philosophie depuis 1993 dans l’Académie de Grenoble)